

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : OXYVETO-50 S, Poudre pour solution buvable

Titulaire : VMD

Composition : Oxytétracycline (sous forme de chlorhydrate) 0,5 g - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3364349 6/2016

Date de décision : 03/01/2017